



AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 5 juin 2023, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté la résolution finale suivante :

RÉSOLUTION FINALE 23-134

ADOPTION DU RÈGLEMENT 811-002-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 20-811 CONCERNANT LA MISE SUR PIED D'UN PROJET-PILOTE POUR PERMETTRE LA GARDE DE POULES PONDEUSES DANS LE BUT DE PROLONGER LA DURÉE DU PROJET-PILOTE

Que ladite résolution est entrée en vigueur le 5 juin 2023 soit à la date d'émission du certificat de conformité, conformément à la Loi.

Que ladite résolution est déposée au bureau de la Municipalité sis au 1, route Principale Ouest à La Pêche (Québec), J0X 2W0, et cette résolution peut être consultée durant les heures normales d'ouverture ou sur le site internet de la municipalité sous : <http://www.villelapeche.qc.ca/fr/municipalite/avis/>.

DONNÉ À LA PÊCHE, ce 6^e jour de juin 2023.

M^e Sylvie Loubier
Greffière, Directrice des affaires juridiques
et Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, M^e Sylvie Loubier, greffière, directrice des affaires juridiques et directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil et en vertu de sa réglementation numéro 22-839 dûment adoptée le 7 novembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6^e jour de juin 2023.

M^e Sylvie Loubier
Greffière, Directrice des affaires juridiques
et Directrice générale adjointe